

Séminaire FR/HU/RO dans le cadre du « processus d'Oradea »

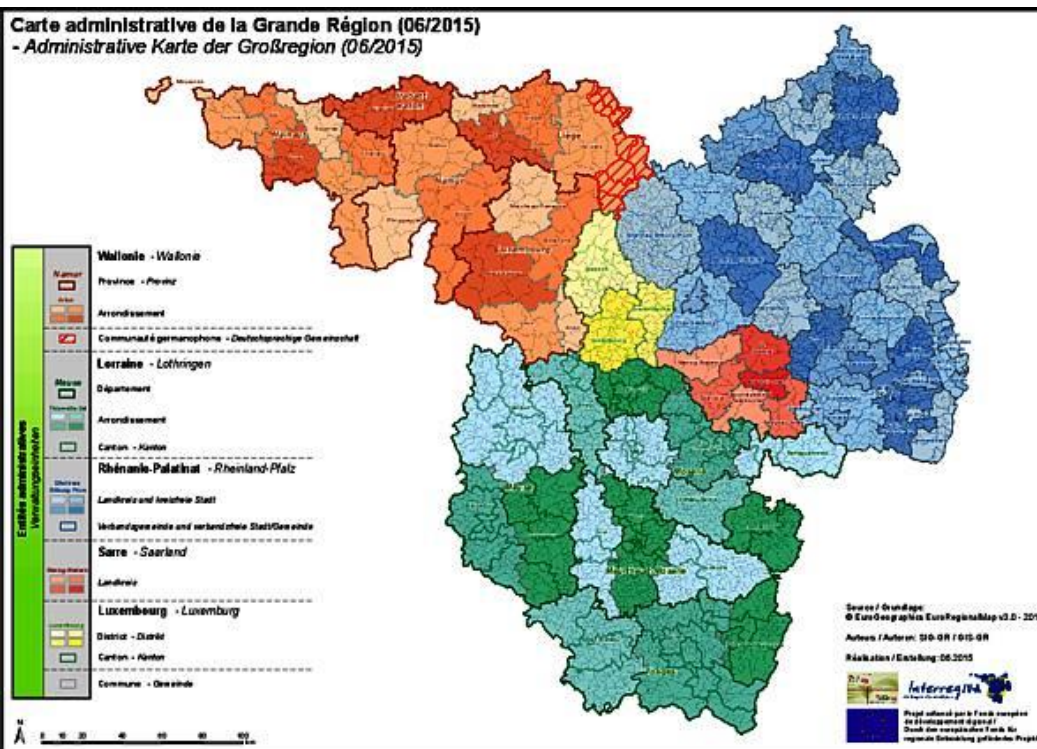
**La « Grande Région »
(Wallonie/Luxembourg/Lorraine/Sarre/Rhénanie-Palatinat),
un laboratoire européen ?**

**intervention de Jean-Baptiste Cuzin,
directeur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale (Région Grand Est)**

jeudi 12 novembre 2020, visio

La Grande Région

- La Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie avec deux communautés linguistiques constituent la Grande Région, soit un Etat, des régions et Länder à capacité législative, des collectivités territoriales une administration déconcentrée d'Etat.
- Superficie : **65.401 km²**
- **11,5 millions d'habitants**
 - 9 % Sarre
 - 20 % Lorraine
 - 4 % Luxembourg
 - 36 % Rhénanie-Palatinat
 - 30 % Wallonie
- **PIB : > 380 milliards d'euros**
- **220.000 travailleurs frontaliers**, dont 170.000 vers le Luxembourg, parmi lesquels > 100.000 Lorrains
- **> 320.000 étudiants**



Un peu d'histoire, d'hier à aujourd'hui

Les débuts : 1969, une coopération intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise, déclinée par une commission régionale « Sar-Lor-Lux/Trèves/Palatinat occidental » en 1980

Les dates et événements clefs de la coopération :

- 1985 : création du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)
- 1995 : 1^{er} Sommet de la Grande Région à Mondorf-les-Bains
- 1997 : création du Comité économique et social de la Grande Région
- 2005 : les parties belges sont membres à part entière de la GR
- 2017 : le département de la Meuse devient membre de plein droit, les Ardennes adhèrent comme observateur

Les caractéristiques de la coopération aujourd'hui :

- Les points forts** : espace ancien de coopération territoriale, tradition forte de partenariats sur des projets et des choix stratégiques communs au territoire
- Les points faibles** : différences de structures nationales, de compétences et de niveaux d'intervention, obstacles à la mobilité dus aux différences de législations
- Les enjeux** : solidariser le développement spatial, poursuivre une coopération intégrée au service des habitants, renforcer la qualité de vie de son territoire et la compétitivité de son économie
- Les perspectives** : rapprochement des 3 espaces de coopération, Grande Région, Rhin Supérieur, Ardenne franco-belge

Le cadre institutionnel global

Les institutions transfrontalières :



Le Sommet des Exécutifs de la Grande Région (1995)

- ✓ Initiative luxembourgeoise
- ✓ Piloté par les chefs des Exécutifs des régions partenaires : Premier ministre luxembourgeois, ministres-présidents de Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Communautés française et germanophone de Belgique ; préfet de région et présidents des collectivités territoriales (Région Grand Est et départements 54, 55, 57, 08)
- ✓ Présidence tournante tous les deux ans (idem et avec la même région pour les autres instances) avec un programme de travail adopté en commun
- ✓ Assisté par le Collège des Représentants personnels et par le Secrétariat du Sommet, installé à la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette
- ✓ Organes consultatifs : Comité économique et social de la Grande Région et Conseil Parlementaire Interrégional
- ✓ Rôle : Impulse la coopération transfrontalière et donne mandat à des groupes de travail tels que Développement Territorial, Environnement, Questions économiques, Marché du Travail, Transports, Education et Formation, Enseignement Supérieur et Recherche, Social et Santé, Culture, Jeunesse, etc. avec principe de présidence partagée entre les régions
- ✓ Des outils : des conférences ministérielles sectorielles, un GECT pour le Secrétariat, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi, le Système d'Information Géographique...
- ✓ Adopte une Déclaration commune (bilan et perspectives pour deux ans)



❑ **Le Conseil parlementaire interrégional (1986)**

- ✓ Initiative lorraine
- ✓ Instance consultative composée de représentants des assemblées parlementaires de la Grande Région et de conseillers régionaux du Grand Est : 7 membres de droit (les présidents des 7 assemblées), et 9 titulaires et 9 suppléants par assemblée
- ✓ Côté Grand Est : les départements ne sont pas membres, seulement la Région
- ✓ Rôle : promotion du rôle économique, social et culturel de la Grande Région et de la coopération transfrontalière
- ✓ 6 commissions thématiques : Affaires Économiques, Affaires Sociales, Transports et Communication, Environnement et Agriculture, Education-Enseignement Supérieur-Recherche-Culture, Sécurité Intérieure-Protection Civile et Service de secours
- ✓ Emet des recommandations adressées aux Exécutifs de la Grande Région, gouvernements nationaux, autorités européennes, etc. (217 recommandations depuis 1986)



❑ **Le Conseil Economique et Social de la Grande Région (CES GR)**

- ✓ Organe consultatif à vocation socio-économique du Sommet de la Grande Région
- ✓ Composés de représentants des partenaires sociaux (employeurs, salariés) des territoires, et d'administrations ou ministères chez certains partenaires : 36 membres effectifs, soit six membres par composante (et 36 suppléants)
- ✓ Rôle : émettre des avis et des résolutions concernant les enjeux relatifs au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région
- ✓ Reçoit sa lettre de mission du Sommet, exécute les termes du mandat et fait rapport de ses activités au Sommet à qui il adresse des résolutions
- ✓ Elabore un rapport sur la situation économique et social de la GR et un rapport sur la situation du marché du travail, en partenariat avec l'OIE
- ✓ Groupes de travail :
 - GT1 : Economie, Développement Durable, Développement Endogène
 - GT2 : Marché du Travail, Apprentissage tout au long de la vie, Langues
 - GT3 : Transport
 - GT4 : Secteur de la Santé et Silver Economie

Quelques questionnements à partager :

- Quelles sont les raisons, les objectifs et les différentes étapes qui ont amené à la création de cette région ?
 - Organiser et réguler les flux du quotidien dans un espace plurinational fragmenté
 - Permettre un dialogue entre des acteurs territoriaux de différents niveaux
 - Inscrire le territoire dans une centralité européenne ouverte

- Comment ont-ils pu convaincre tous les acteurs et quels sont les obstacles principaux qui ont dû être surmontés ?
 - Hétérogénéité du territoire et diversité des niveaux d'intervention (« petit » Etat en position centrale, entités fédérées, région française)
 - Complexité française
 - Passage d'une lecture institutionnelle à une lecture fonctionnelle de la complexité du territoire

- Quels sont les outils qui ont permis l'institutionnalisation de la coopération "grand-régionale" ? Comment gérer la croissance des instances de coopération ?
 - Un « vrai-faux » triangle institutionnel
 - Une très grande densité d'échanges au niveau politique et technique
 - Prééminence des réflexes bilatéraux

- Par quels moyens et à travers quels outils ont-ils pu définir et mettre en place une stratégie commune ?
 - Un schéma de développement territorial partagé non achevé
 - Forces et faiblesses de la coopération institutionnelle dans le contexte de crise actuel

- Quelques exemples/réalisations et projets concrets significatifs
 - Synergies en matière d'enseignement supérieur et de recherche
 - Intégration et déséquilibres au sein du marché du travail
 - Soutien aux initiatives citoyennes permettant de « vivre » une appartenance territoriale à différentes échelles
 - Une prise en compte croissante des enjeux environnementaux partagés
 - Quelles synergies réelles face à des défis partagés (numérique, environnemental, industriel) ?